

30 septembre 2008

08.189
ad 08.033

Postulat Philippe Gnaegi, Marc-André Nardin et Caroline Gueissaz

Création de la filière ES de designer d'objets horlogers sous la forme d'un système dual

Nous prions le Conseil d'Etat d'étudier si la formation de designer d'objets horlogers peut être effectuée en système dual.

Ce postulat se base sur les considérants suivants sachant que la création d'une telle formation répond à un besoin des entreprises horlogères du canton:

1. Les entreprises horlogères participent à la formation en engageant les étudiants un à deux jours par semaine durant leur formation. Le coût pour l'Etat diminuerait ainsi fortement sachant que le coût des écoles supérieures est totalement à charge du canton.
2. Les étudiants seraient plus enclins à rester dans le canton de Neuchâtel car, du fait de la demande dans ce secteur, les entreprises formatrices seraient favorables à garder les personnes qu'elles ont engagées.
3. Les étudiants bénéficieraient d'une pratique nécessaire à l'exercice de leur formation.

Cosignataires: C. Darcey, J.-B. Wälti, B. Cattin, P. Ummel, A. Obrist, F. Bigler, B. Zumsteg, J. Tschanz, F. Monnier, C. Boss, Ph. Bauer, Ch. Häsler, R. Comte, J. Walder, J. Frésard, R. Tanner, D. Humbert-Droz, F. Dumont et M. Fellrath.

30 septembre 2008

08.189
ad 08.033

Postulat Philippe Gnaegi, Marc-André Nardin et Caroline Gueissaz

Création de la filière ES de designer d'objets horlogers sous la forme d'un système dual

Nous prions le Conseil d'Etat d'étudier si la formation de designer d'objets horlogers peut être effectuée en système dual.

Ce postulat se base sur les considérants suivants sachant que la création d'une telle formation répond à un besoin des étudiants et des entreprises horlogères du canton:

1. Les entreprises horlogères participent à la formation en engageant les étudiants un à deux jours par semaine durant leur formation. Le coût pour l'Etat diminuerait ainsi fortement sachant que le coût des écoles supérieures est totalement à charge du canton.
2. Les étudiants seraient plus enclins à rester dans le canton de Neuchâtel car, du fait de la demande dans ce secteur, les entreprises formatrices seraient favorables à garder les personnes qu'elles ont engagées.
3. Les étudiants bénéficieraient d'une pratique nécessaire à l'exercice de leur formation.

Cosignataires: C. Darcey, J.-B. Wälti, B. Cattin, P. Ummel, A. Obrist, F. Bigler, B. Zumsteg, J. Tschanz, F. Monnier, C. Boss, Ph. Bauer, Ch. Häsler, R. Comte, J. Walder, J. Frésard, R. Tanner, D. Humbert-Droz, F. Dumont et M. Fellrath.

Postulat, amendé, accepté non combattu, le 1^{er} octobre 2008.